



plainte pour diffamation et chantage

Par **azawakh**, le **07/12/2009** à **17:45**

Bonjour,

Suite à un harcèlement et à de l'humiliation au travail, je suis en arrêt pour dépression depuis 3 mois.

Après m'être renseignée auprès du conseil des prud'hommes et d'un avocat (dans le cadre de la boutique de droit de ma ville), j'ai envoyé un courrier à mon employeur, reprenant tous les griefs ainsi que ce dont je suis au courant de ses malversations, escroqueries etc (étant son adjointe durant des mois, je suis au courant de beaucoup), en précisant sur mon courrier qu'il s'agissait d'un courrier tout à fait "officiel" de demande d'entente à l'amiable, et lui demandant donc une rupture de contrat à l'amiable moyennant une indemnité.

Pour réponse, je reçois un courrier d'un de ses avocats me demandant de lui envoyer les preuves de ce que j'avance ou je serais poursuivie pour diffamation et chantage.

[s]Dans quelle mesure peut-on poursuivre quelqu'un pour diffamation et chantage et dans quelle proportion ces plaintes sont elles suivies par les tribunaux ou classées sans suites ?[/s]

Car même si je suis de bonne foi je n'ai malheureusement pas les moyens de payer les services d'un bon avocat et pourtant je suis dépitée car cette personne est tout à fait immoral, et malhonnête et tout ce que je lui écrit dans ce fameux courrier est totalement vrai !!!

Je ne veux pas qu'il s'en sorte et que ce soit moi qui perde juste parce que je n'ai pas les moyens de prendre un avocat. D'un autre côté je suis malade à l'idée d'un procès.....

Merci sincèrement par avance de votre aide.

Salutations dévouées